REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX EN PROVENCE
CANTON DE TRETS
METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

COMMUNE DE MEYRARGUES

DÉCISION DU MAIRE N°d2023–59FS
en date du 29 août 2023

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE. AU TITRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

« TRAVAUX PROGRAMMES D'AMELIORATION DES INSTALLATIONS CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION (CVC) »

FP/ECD

Exposé des motifs :

La commune de Meyrargues, très impliquée dans le développement durable et la transition énergétique, recherche notamment la réduction des consommations d'énergies et souhaite s'engager dans un programme de rénovation et de modernisation de ses installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) dans ses bâtiments.

Elle a lancé un MPPE, pour une durée de 5 ans, qui a commencé en 2022 concernant l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, d'ECS, et de traitement d'air.

Les travaux envisagés dès la fin de la première année du MPPE de manière à pouvoir bénéficier rapidement des gains énergétiques et financiers qui en découlent, sont les suivants :

- travaux de régulation et de déploiement d'une télégestion, avec regroupement à terme de tous les sites sur une Hypervision, permettant de gérer l'ensemble des installations CVC des bâtiments communaux.
- travaux de mise en conformité des circuits de remplissage des réseaux fermés.
- travaux de désembouage et de traitement d'eau.
- travaux de calorifugeage de réseaux hydrauliques.
- travaux de mise en place de robinets thermostatiques.
- travaux de complémentaires de sous comptage.

Le coût de l'opération est estimé à 66 300 € HT.

L'objet de la présente demande vise solliciter, auprès du département des Bouches-du-Rhône, un financement à hauteur de 45 %, correspondant ainsi à 29 835 € HT.

Visas :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;
Vu la délibération n° D2020-24AG du 25 juin 2020 et notamment son 25° ;

Le Maire décide :

Article 1 :

L'aide du Département des Bouches-du-Rhône est sollicitée pour l'attribution d'une subvention à hauteur de **29 835 € HT (Taux 45 %)** pour des travaux programmés d'amélioration des installations chauffage, ventilation et climatisation (CVC).

Article 2 :

Le plan de financement est tel que ci-après :

AMELIORATION INSTALLATIONS CHAUFF BÂT COMMNAUX			
Coût HT arrondi	**Financeurs**	**Taux**	**Montants HT**
66 300 €	**Département 13**	**45%**	**29 835 €**
	Métropole	25%	16 575 €
	Commune	30%	19 890 €
	Total financements	**100%**	**66 300 €**

Article 3 : Recours – modalités de publication et d'exécution.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication dans les conditions réglementaires qui lui sont applicables.

Le directeur général des services de la ville et le receveur municipal du service de gestion comptable d'Aix-en-Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement d'Aix-en-Provence au titre du contrôle de légalité.

MAIRIE DE MEYRARGUES

Le Maire de Meyrargues,

Fabrice Poussardin.

Publié sur le site internet de la commune (https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-decision/) le : 29/09/2023

Le directeur général des services,

Érik Charles De

REÇU EN PREFECTURE
le 29/08/2023
Application agréée E-legalite.com
99_AU-913-211300595-20230829-DEC2023_59F